



Paroisse Saint Denis en Solesmois

27 rue de l'abbaye – 59730 - Solesmes

☎ 03 27 37 31 08

Permanences : Mercredi, Vendredi, Samedi de 10h à 12h

✉ : paroisse.solesmes@gmail.com

Site internet : <https://st-denis.cathocambrai.com/>

📘 : [Paroisse St Denis en Solesmois](#)



6 avril – 5^{ème} Dimanche de carême – C – 2025

Édito

"Femme, où sont-ils donc ?"

Dans l'évangile de ce 5^{ème} dimanche de carême (*Jn 8, 1-11*), la question de Jésus à la femme adultère : « Femme, où sont-ils ? » résonne comme un appel à la réflexion sur notre attitude envers nos frères et sœurs. Tandis que les scribes et pharisiens, prompts à juger, veulent condamner, Jésus fait le choix de la miséricorde : « Moi non plus, je ne te condamne pas. Va, et désormais ne pêche plus. »

Aujourd'hui encore, au sein de nos communautés, la tentation est grande de juger, d'exclure, de démolir le prochain au lieu de vivre la compassion et l'accueil que Jésus nous enseigne. Ce passage évangélique nous invite à abandonner nos jugements hâtifs et à nous rappeler que la conversion ne passe pas par la condamnation, mais par la compréhension et le pardon. Jésus nous appelle à nous regarder nous-mêmes avant de condamner l'autre et à offrir la chance de la réconciliation.

Cet appel à la compassion et à la miséricorde doit guider notre manière de vivre ensemble. « Moi non plus, je ne te condamne pas » : ces paroles de Jésus nous incitent à témoigner de l'amour de Dieu à travers le pardon, plutôt que par le jugement.

Père Placide Esse Loko, votre curé

Semaine du 5 avril au 13 avril 2025

Lieux et horaires des messes du Week-end et en semaine		
Samedi 5 avril – 5 ^{ème} dimanche de carême	18h	VERTAIN
Dimanche 6 avril – 5 ^{ème} dimanche de carême	11h	SOLESMES
Mardi 8 avril	17h30 confessions - 18h	VIESLY
Mercredi 9 avril	9h15	SOLESMES
Jeudi 10 avril	9h15	SOLESMES
Vendredi 11 avril	17H30 confessions - 18h	CAPELLE
Samedi 12 avril Dimanche des Rameaux et de la Passion	10h30-12h : confessions 18h	SOLESMES ROMERIES
Dimanche 13 avril Dimanche des Rameaux et de la Passion	11h	SOLESMES

Samedi 5 avril : 18h messe à VERTAIN

Quêtes samedi et dimanche / 1^{ère} : la paroisse - 2^{ème} : l'éducation de la FOI

Dimanche 6 avril : 11h messe à SOLESMES

Intentions de messe : Les défunts des familles BARETS et BURETH ; Mr L'abbé José VAN OOST
12h Baptêmes de Timéo DEKEUKELAERE ; Chloé DOUAY

Samedi 12 avril : 18h messe des Rameaux et de la Passion à ROMERIES

Intentions de messe : Claire DOUAY

Quêtes samedi et dimanche / 1^{ère} : la paroisse - 2^{ème} : l'éducation de la FOI

Dimanche 13 avril : 11h messe à SOLESMES

Messe du Souvenir : Françoise LIENARD ; Jean DELACROIX

Intentions de messe : Gérard CAMBRELIN (2ème anniversaire de son décès) ; Antoine DRUBAIX et les défunts des familles DRUBAIX- DELACROIX ; Jules et Angèle LESNE-DESSE et les défunts des familles LESNE-DESSE ; Eugène et Germaine DUPONT-D'HAUSSY et les défunts de la famille

Annonces paroissiales

« Durant l'hiver les messes de semaine à Solesmes seront célébrées à la sacristie »

➤ Adoration du Saint-Sacrement

Jours d'adoration : mercredi à samedi à l'oratoire du presbytère, 27 rue de l'abbaye, entrée par la grille.
Contact : François Bouchez, membre EAP : 0642332556 / moreau-marie@hotmail.fr
Soyons nombreux à répondre à cet appel de foi, pour garder vivante la flamme de l'adoration dans notre communauté.

- **Prière du matin** à l'église de Solesmes : tous les mardis matin à 8h
- **Chapelet de la Divine Miséricorde** : Tous les 1ers vendredis du mois à l'oratoire du presbytère
- **Pèlerinages diocésains** : contact : 03 27 38 12 62/ pelerinage@cathocambrai.com
- **La campagne du denier de l'église commence le 1^{er} week-end de Mars**

➤ **Agenda : Soirée de miséricorde : Mercredi 16 avril à 19h en l'église de Solesmes**

Partage de la parole de Dieu
autour du livret



“S’il te plaît, donne moi un quart d’heure”



Tous les mercredis de Carême
15h - 15h45
à la maison paroissiale
27 rue de l'abbaye
Solesmes

Prochaine date :
Mercredi 9 avril

➤ **Tous les vendredis de Carême
à 15h à SOLESMES :
CHEMIN de CROIX**



Prière du Jubilé



Père céleste, En ton fils Jésus-Christ, notre frère, Tu nous as donné la foi, Et tu as répandu dans nos cœurs par l'Esprit Saint, la flamme de la charité Qu'elles réveillent en nous la bienheureuse espérance de l'avènement de ton Royaume. Que ta grâce nous transforme, Pour que nous puissions faire fructifier les semences de l'Évangile, Qui feront grandir l'humanité et la création tout entière, Dans l'attente confiante des cieux nouveaux et de la terre nouvelle, Lorsque les puissances du mal seront vaincues, Et ta gloire manifestée pour toujours. Que la grâce du Jubilé, Qui fait de nous des Pèlerins d'Espérance, Ravive en nous l'aspiration aux biens célestes Et répande sur le monde entier la joie et la paix De notre Rédempteur. A toi, Dieu béni dans l'éternité, La louange et la gloire pour les siècles des siècles. Amen.

SYMBOLE de NICEE—CONSTANTINOPE

Je crois en un seul Dieu, le Père tout puissant, créateur du ciel et de la terre, de l'univers visible et invisible, Je crois en un seul Seigneur, Jésus Christ, le Fils unique de Dieu, né du Père avant tous les siècles : Il est Dieu, né de Dieu, lumière, née de la lumière, vrai Dieu, né du vrai Dieu Engendré non pas créé, consubstantiel au Père ; et par lui tout a été fait. Pour nous les hommes, et pour notre salut, il descendit du ciel; Par l'Esprit Saint, il a pris chair de la Vierge Marie, et s'est fait homme. Crucifié pour nous sous Ponce Pilate, Il souffrit sa passion et fut mis au tombeau. Il ressuscita le troisième jour, conformément aux Ecritures, et il monta au ciel; il est assis à la droite du Père. Il reviendra dans la gloire, pour juger les vivants et les morts et son règne n'aura pas de fin. Je crois en l'Esprit Saint, qui est Seigneur et qui donne la vie; il procède du Père et du Fils. Avec le Père et le Fils, il reçoit même adoration et même gloire; il a parlé par les prophètes.

Je crois en l'Eglise, une, sainte, catholique et apostolique. Je reconnais un seul baptême pour le pardon des péchés. J'attends la résurrection des morts, et la vie du monde à venir. Amen

On pourrait se demander quel rapport il y a entre la date de la fête de Pâques et le Jubilé. Avec le Jubilé en tant que tel, peut-être pas, mais bien avec le Concile de Nicée dont nous fêtons le 1700^{ème} anniversaire en cette année jubilaire 2025. En effet les Pères du Concile de 325 ont été réunis pour rétablir ou assurer l'unité de l'Eglise contre tout ce qui la divisait. Or, parmi les éléments de division, outre l'hérésie arienne, qui a nécessité la définition du Credo, il y avait également la date de la fête de Pâques que tous les chrétiens, occidentaux (futurs catholiques) et orientaux (futurs orthodoxes), ne fêtaient pas à la même date.

On sait que la fête chrétienne de Pâques – qui fête la Résurrection du Christ – a son origine dans la Pâque juive – qui fête la libération des Hébreux d'Egypte – et que celle-ci, comme tout le calendrier juif, se calcule en mois lunaires. Elle a toujours lieu pour eux le 14 du mois de Nisan. Le mois commençant à la Nouvelle lune, le 14 marque la Pleine lune. Mais cette date ne tombe pas toujours au même moment de notre calendrier chrétien qui est un calendrier solaire. D'où son caractère de fête mobile (alors que la fête de Noël, dépendant du soleil, tombera toujours le 25 décembre).

Au début, certaines Eglises chrétiennes continuaient de fêter Pâques en même temps que la Pâque juive ; d'autres le dimanche suivant, pour marquer quand même le caractère 'résurrectif' du dimanche, 1^{er} jour de la semaine. Le Concile de Nicée a donc défini pour tout le monde l'établissement de la date de Pâques et l'a fixée le dimanche qui suit la Pleine lune de printemps, ou, dans les termes du Concile : « *Pâques est le dimanche qui suit le 14^e jour de la Lune qui atteint cet âge le 21 mars ou immédiatement après.* » Selon cette définition, Pâques peut tomber entre le 22 mars et le 25 avril.

Pour des raisons astronomiques et mathématiques d'une grande complexité, la fixation de la date de Pâques peut être faite selon plusieurs modes de calcul. Et le choix est autant politique qu'astronomique. Le mode de calcul adopté par l'Eglise catholique étant différent de celui des Eglises orthodoxes, nos dates de Pâques ne correspondent que rarement. C'est le cas en 2025. La prochaine fois, ce sera le 16 avril 2028, puis le 13 avril 2031. Tout au long de l'histoire et jusqu'au Concile Vatican II (1962-1965), des voix se sont élevées pour souhaiter que les différentes Eglises adoptent la même méthode de calcul pour pouvoir fêter ensemble Pâques, ce qui serait quand même un beau témoignage d'unité ! Profitant de cette coïncidence cette année, le pape François, dans sa bulle d'indiction renouvelle ce souhait. Voilà ce qu'il écrivait : « *Le Concile de Nicée a également discuté de la date de Pâques. À ce sujet, il y a encore aujourd'hui des positions divergentes qui empêchent de célébrer le même jour l'événement fondateur de la foi. Par un concours de circonstances providentiel, cela aura précisément lieu en 2025. Cela doit être un appel à tous les chrétiens d'Orient et d'Occident pour qu'ils fassent un pas décisif vers l'unité autour d'une date commune de Pâques. Beaucoup, il est bon de le rappeler, n'ont plus connaissance des polémiques du passé et ne comprennent pas comment des divisions peuvent subsister sur ce sujet.* » Sera-t-il entendu ?